



Amphibiens



Crapaud calamite - Y.Dubois



Triton marbré -M.Cambrony



Pelodyte ponctué – Mireille Dubucq

Mesures de réduction :

Les mesures de réduction interviennent : pendant les travaux puis durant l'exploitation de la LGV.

En phase travaux, des dispositifs « anti-intrusion » sont mis en place sur les secteurs de déplacements des amphibiens mais aussi autour des mares existantes et/ou recréées à proximité. De plus un certain nombre d'individus d'espèces protégées sont déplacés par des écologues qualifiés afin de les transférer dans des mares de substitution et de compensation. Des opérations de sauvetage de ce genre ont été menées dès mars 2012, avant le lancement des travaux.



Bâche « anti-intrusion » - SETEC



Une fois la ligne mise en service (après 2017), les ouvrages hydrauliques et les batrachoducs qui auront été réalisés permettront la continuité des déplacements des batraciens. Afin d'assurer ces déplacements et surtout l'utilisation des ouvrages de transparence, des mares « relais » auront été créées de part et d'autre des ouvrages : elles permettent ainsi de faciliter et d'induire les déplacements des amphibiens. Des clôtures « anti batracien » disposées le long de la plateforme du linéaire permettront d'éviter les collisions et dirigeront les amphibiens vers les ouvrages hydrauliques.

Ouvrage de transparence hydraulique – DLE BPL

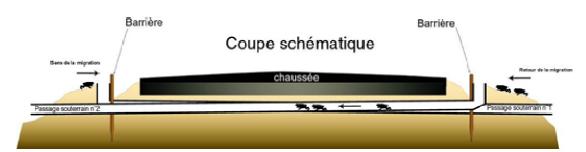


Schéma représentant un batrachoduc – Ecosphère

Mesures compensatoires:



Quatre mesures compensatoires sont mises en place sur le projet de la LGV en ce qui concerne les amphibiens : la création de mares, la restauration et la conservation d'autres mares, la création et la restauration des connectivités biologiques et la création ou la conservation de gîtes terrestres.

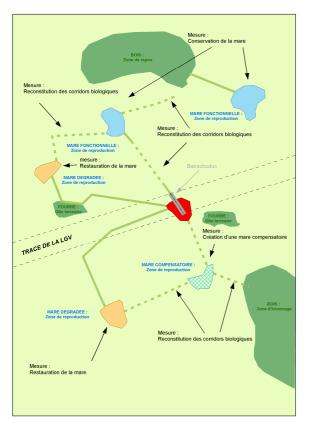
La création de mares intervient lorsqu'une mare est détruite par les travaux. Cette dernière peut être remplacée par une ou plusieurs nouvelle(s) mare(s) selon les espèces présentes. Au moins une mare doit être située à proximité immédiate de la marre détruite. Ces mares existantes doivent être choisies selon leur diversité d'espèces. Plus celles-ci sont riches en espèces, plus elles permettent une dissémination importante des populations vers les nouvelles mares. Dès le printemps 2012, soit quelques mois avant le début de travaux de génie civil, la création des nouvelles mares a pu commencer afin qu'elles soient opérationnelles lors de la destruction des mares existantes.

La création de pentes douces et de paliers sur les berges pour favoriser la diversité des végétaux et l'accessibilité à la mare ; la pose de clôtures afin de lutter contre le piétinement du bétail ; le curage des mares pour répondre à leur comblement ainsi que l'asséchement en automne des mares abritant des espèces de poissons indésirables ou exotiques, sont des exemples de mesures de restauration qui peuvent être mises en place.



Profil type de la mare idéale - ONF

Les connectivités biologiques sont très importante pour les amphibiens qui passent une grande partie de la l'année en phase terrestre. Elles se présentent sous différentes formes : les haies, les talus, les fossés mais également les prairies humides ou non, les milieux boisés, les bandes enherbées, etc. Une zone tampon d'un hectare autour de chaque mare recréée ou restaurée sera mise en œuvre afin d'assurer un environnement durable et de qualité autour des sites de reproduction.



Pour leur repos hivernal, les amphibiens ont besoin de gîtes leurs garantissant une stabilité de température et d'humidité. Ces gîtes sont souvent souterrains ou bien abrités. Les gîtes sont aussi très importants durant la saison post-nuptiale et pendant la journée en période estivale pour s'abriter du soleil. Il est donc essentiel d'apporter une attention toute particulière à la présence et à la qualité de ces gîtes sur chacun des sites de compensation en laissant par exemple des grosses branches ou des tas de pierres.

Schéma explicatif de la méthodologie utilisée afin de positionner les mesures compensatoires dans le Paysage - ONF